

REPUBLICHE TCHÉCOSLOVAQUE  
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris, le 16 Avril 1919.

Monsieur le Ministre,

J'ai le grand honneur de vous demander de vouloir bien communiquer à votre gouvernement ce qui suit, et d'être en même temps interprète de cette demande auprès de lui.

Le Conseil des Ministres de la République Tchéco-slovaque m'a chargé de notifier au Gouvernement Fédéral de la République Suisse que la nation tchécoslovaque ayant terminé victorieusement aux côtés des Alliés sa lutte pour l'indépendance, forme aujourd'hui et dorénavant un Etat avec le Gouvernement constitué. Reconnu comme Etat par les Gouvernements alliés, elle a établi avec eux des relations diplomatiques, politiques et économiques d'une manière régulière.

Le peuple tchécoslovaque a été rempli toujours des sentiments de meilleure amitié envers le peuple suisse et désire fortifier encore ses sentiments par de nouvelles relations officielles qui pourront être rétablies entre les deux Républiques.

A Son Excellence  
Monsieur Alphonse DUNANT  
Ministre de Suisse

P A R I S



EUQAYOJ200E90T EVOJ8USEP  
 25P20MATE 25RIAPPA 25CER2AMIN



Inspiré de ces sentiments, mon gouvernement m'a chargé de demander au Gouvernement Fédéral de vouloir bien reconnaître la République Tchécoslovaque comme Etat et de permettre que les rapports officiels entre nos deux pays soient établis.

Le Gouvernement de la République Tchécoslovaque est convaincu que ces nouvelles relations seront toujours très intimes et très amicales. Il espère que ces rapports contribueront beaucoup à la prospérité de nos deux pays qui sont liés l'un à l'autre soit par leurs traditions libérales, soit par les vrais intérêts politiques et économiques.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Au nom du Gouvernement de la  
 République Tchécoslovaque,

Le Ministre des Affaires étrangères :



*Edvard Beneš*  
 Edouard Benès